Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances Publiques
d'Île-de-France et du Département de Paris
Pôle Pilotage et Ressources
16, rue Notre-Dame des Victoires
75081 PARIS CEDEX 02

POUR NOUS JOINDRE

DIVISION BUDGET MARCHE
Affaire suivie par :
mohamed.el-hamdani@dgfip.finances.gouv.fr
azzedine.siouala@dgfip.finances.gouv.fr
✉ : drfip75.ppr.budgetmarches@dgfip.finances.gouv.fr

ACCORD-CADRES À BONS DE COMMANDE CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L2124-1, L2124-2, L2125-1, L2131-1, L2132-1, R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2132 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (CCP)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

OBJET DU MARCHÉ : LOCATION DE SALLES ÉQUIPÉES EN VUE DE L'ORGANISATION DES EXAMENS ET CONCOURS POUR LE COMPTE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **21 DECEMBRE 2026 avant 12 heures**

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION SUR LA PLACE :

Concours_DRFIP75

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente procédure a pour objet la mise à disposition pour la Direction Régionale des Finances de l'Île-de-France et de Paris (DRFIP 75), de salles dotées des équipements, mobiliers et services, nécessaires à l'organisation d'examens, concours administratifs et galops d'essai.
Le présent marché vise aussi à la mise à disposition pour la Direction Régionale des Finances de l'Île-de-France et de Paris (DRFIP 75) de personnel suffisant pour l'organisation des épreuves écrites.

2. ETENDUE DE L'APPEL D'OFFRES

En application des dispositions des articles R. 2124-1 à R. 2124-6 du Code de la Commande Publique (CCP), l'accord-cadre est passé selon la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application de l'article L2125-1 du CCP. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 400 000 € HT pour sa durée totale.

3. DECOMPOSITION EN LOTS

Sans objet.

4. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée au CCP.

5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée ci-dessus pour leur réception.

6. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les soumissionnaires peuvent retirer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) **sous format électronique, par l'intermédiaire de la plate-forme : https://www.marches-publics.gouv.fr**
les candidatures et les offres doivent parvenir par voie électronique sur le profil d'acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr.

Par l'intermédiaire de cette plate-forme, le soumissionnaire aura notamment la possibilité :

- de retirer le dossier de consultation des entreprises (DCE),
- de poser des questions relatives à son contenu,
- d'envoyer son offre par voie électronique.

Par ailleurs, un guide d'utilisation est également disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseGuide afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

Le soumissionnaire transmettra ses documents aux formats standards du marché. Les offres devront être remises sous des formats compatibles afin que la personne publique puisse les lire (.pdf, .doc, .xls, libre office).

Le soumissionnaire veillera à utiliser les formats de fichier favorisant la réduction de leur taille.

Le soumissionnaire transmettra son dossier impérativement avant la date et l'heure limite ci-dessus indiquées.
Un message lui indiquera que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui sera adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet, notamment en fonction de la publication de modifications réglementaires.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Avertissement : les éventuelles précisions ou modifications apportées au dossier par le pouvoir adjudicateur seront transmises par voie électronique, via le site www.marches-publics.gouv.fr. Un courrier électronique avec accusé de réception sera transmis aux sociétés qui se sont identifiées lors du retrait du dossier, à l'adresse courriel indiquée lors du téléchargement.
Tous les courriers électroniques seront envoyés avec un système d'accusé de réception, opposable aux soumissionnaires; la DRFIP 75 ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la non réception d'un tel courrier par un soumissionnaire lorsque celui-ci aurait :

- renseigné une adresse électronique non valide lors du téléchargement du DCE ;
- mis en place d'un système de filtre informatique empêchant l'acheminement du courrier électronique visé ci-avant.

7. CONDITIONS DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres, doivent être rédigées en français.
Les offres doivent être exprimées en euros.
Les offres doivent impérativement être déposées sous format électroniqueen tenant compte des indications suivantes :

Formats des fichiers :

Les offres devront être remises sous des formats compatibles afin que la personne publique puisse les lire (.pdf, .doc, .xls, libre office).
Le soumissionnaire veillera à utiliser les formats de fichier favorisant la réduction de leur taille.;

Anti-virus :
Le soumissionnaire s'assure avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Dans tous les cas, l'enveloppe unique est constituée des documents listés ci-après :

A – <u>Documents relatifs à la candidature.</u>

Il s'agit des pièces relatives à la qualité, la capacité sociale de l'entreprise, énumérées aux articles R. 2343-7, 2343-14, 2343-15, R. 2344-1 à 2344-4 et R. 2351-17 du CPP :

- la lettre de candidature modèle DC1 :https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- la déclaration du candidat modèle DC2 : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- attestation d'assurance en cours de validité
- documents mentionnés à l'articles R. 2143-3du CCP
- présentation et description des moyens de l'entreprise (humains et matériels) ;
- présentation d'une liste des principales prestations de service, de nature équivalente, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

Si le prestataire envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de la prestation, il doit joindre les mêmes documents que ceux énumérés ci-dessus, dûment complétés et signés pour chaque sous-traitant et renseigner le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4).

Avant la notification du marché, il sera exigé, sous un délai de dix jours, les pièces figurant aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du CCP.

- les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché dûment remplies, datées et signées ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales dûment remplis, datés et signés.

<u>NOTA</u> : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai d'une journée par messagerie ou par télécopie. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

B –<u>Documents relatifs à l'offre (articles R.2352-2, 2352-3, 2352-9, 2361-1 et 2361-2 du CCP)</u>

- un acte d'engagement (modèle **ATTRI1 : <u>https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics</u>**
- l'annexe 1 : bordereaux de prix pour un concours organisé sur une journée unique complété **;**
- l'annexe 2 : bordereau de prix pour un concours organisé sur 2 journées consécutives complété ;
- l'annexe 3 : bordereau de prix pour un concours organisé sur 3 journées ou plus consécutives complété ;
- un mémoire technique rédigé par le prestataire pour démontrer sa capacité à assurer l'ensemble des prestations décrites dans le CCP. Ce mémoire de présentation de l'offre détaillera notamment la localisation géographique et les modalités d'accès par les transports en commun ou en voiture, l'aménagement des locaux et l'organisation matérielle des épreuves écrites ainsi que les méthodes de sélection, de suivi et de formation des personnels surveillants, etc.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises au plus tard le 21 DECEMBRE 2026 **avant 12 heures**

Les plis doivent être transmis par voie électronique, ils sont horodatés ; tout pli qui parvient au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt est considéré comme hors délai et sera rejeté par la plateforme.

9. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les dossiers sont examinés dans l'ordre de leur dépôt sur la plateforme.

La DRFIP rappelle que l'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme demandée par le pouvoir adjudicateur pour la bonne exécution du marché est un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de mandataire de plusieurs groupements.

Choix des candidatures :

Seules seront retenues les candidatures comportant l'ensemble des documents demandés à l'article 7 A.

Choix des offres :

Le classement des offres sera obtenu au vu du cumul des 2 notes pondérées.

Les offres seront classées suivant les critères pondérés suivants :

1) Montant de l'offre présentée sur les bordereaux de prix affectés d'un coefficient de pondération total de **60 %** découpé comme suit :
L'offre du titulaire se calculera globalement sur l'ensemble des concours basés sur l'estimation de candidats donnée en annexe selon la durée du concours. L'offre la plus basse financièrement obtient la note maximale (10). Une formule de calcul détermine les notes attribuées aux offres des autres candidats.

PAR CONCOURS		Prix net forfaitaire Toutes Taxes incluses
Forfait table + chaise + pose étiquettes	Tranche de 1 à 500	80 %
	Tranche de 501 à 1000	
	Tranche de 1001 à 2000	
	Tranche de 2001 à 3000	
	Tranche de 3001 à au-delà	
Fourniture et impression des étiquettes	Tranche de 1 à 1000	
	Tranche de 1001 à 3000	
	Tranche de 3001 à au-delà	
Candidat avec aménagement dans une salle isolée		
Candidat avec ordinateur et imprimante (en réseau possible jusqu'à 5 candidats pour une imprimante), y compris la veille technique		
Repas pour le personnel de la DRFIP		
Bouteille d'eau 50 cl		
Responsable de zone/salle (charges, transport, restauration inclus)		
Secrétaire d'un candidat (charges, transport, restauration inclus)		20 %
Surveillant (charges, transport, restauration inclus)		

ATTENTION :

Pour bien appréhender les bordereaux de prix unitaires à remplir, une note est jointe au DCE à ce sujet.

De plus, à l'offre, les devis demandés à l'article 7B devront être obligatoirement joints. Les sites proposés avec le plan des salles de ces devis seront fermes aux dates demandées afin de permettre à la DRFIP de préparer ses convocations sur la base de l'offre du candidat retenu.
L'absence d'un ou plusieurs devis entraînera la nullité de l'offre du candidat.
En effet, il est rappelé qu'aucune pièce manquante de l'offre ne peut être réclamée par le pouvoir adjudicateur pour compléter l'offre.

2) Mémoire Technique présenté affecté d'un coefficient de pondération de **40 %** découpés comme suit :

MEMOIRE TECHNIQUE	Coef.	Note de 1 à 5
Organisation	**4**	
Personnel dédié au marché	2	
Mémoire technique de l'offre	2	
Accessibilité	**18**	
Zone RATP	3	
Type de transport en commun disponible	3	
Fréquence pour chaque type de transport en commun	4	
Distance entre transport en commun et site	2	
Accès par véhicule	2	
Nombre de places de parking dédiées aux organisateurs	1	
Nombre de places de parking dédiées aux candidats	1	
Hôtel à proximité du site	1	
Restauration à proximité du site	1	
Site	**27**	
Plan du site	2	
Nombre de salles proposées par site unique	3	
Horaires de disponibilité du site	2	
Salle/zone		
Type de plan des salles / zones proposées	2,5	
Horaires de disponibilité des salles	2	
Table organisateur proposée	1	
Chaise organisateur proposée	1	
Chase candidat proposée	1	
Table candidat proposée	2	
Secrétariat		
Type de stockage des copies, sujets, brouillons	2	
Type de poste téléphonique proposé	1	
Type de photocopieur proposé	1	
Salle pour 15 candidats en situation de handicap ne nécessitant pas d'aménagement		
Plan de la salle	1	
Nombre de place de parking dédiées aux personnes à mobilité réduite	1	
Bloc sanitaire		
Quantité de blocs sanitaires disponibles par salle/zone	2	
Quantité de blocs sanitaires pour personnes en situation d'ahandycap disponible par salle/zone	1	
Poste de secours		
Type de lit	0,5	
Description de la pharmacie de premier secours	0,5	
Type de table et chaise	0,5	
Développement durable	**25**	
Gestion des déchets	10	
Restauration sur place	8	
Mobilier	7	
Signalétique	**6,5**	
Signalétique extérieure	2,5	
Signalétique intérieure	2	
Horloge	2	
Repas	**2,5**	
Qualité de l'offre (repas type)	1,5	
Nombre de choix par concours	1	
Surveillant	**7**	
Mode de recrutement	3,5	
Formation et suivi	3,5	
Chef de groupe	**10**	
Mode de recrutement	5	
Formation et suivi	5	
TOTAL TECHNIQUE	100	

10 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le lot est invité à produire dans les 6 jours de la demande de la DGFiP via la PLACE :

- les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail (à produire également tous les six mois jusqu'à la fin du marché) et les attestations délivrées par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- si sa situation le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.
- Un RIB

11 VISITES DES LOCAUX LOUES

Les représentants de la DRFIP se réservent le droit d'aller visiter les locaux proposés dans le cadre des offres par les candidats.

12 TRAITEMENT DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Conformément à l'article R2152-3 du CCP, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de leur offre pour permettre d'apprécier si l'offre de prix proposée est susceptible de couvrir les coûts du marché.
Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, l'offre pourra être rejetée.

13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

Ces questions seront adressées par voie électronique via le bouton « Déposer une question » qui apparaît dans la rubrique correspondante à la consultation du DCE sur le site www.marches-publics.gouv.fr